



Litige avec fournisseur tv internet telephone

Par **fidji067**, le **05/11/2008** à **17:40**

bonjour
voici le probleme :
une amie en difficulte financiere, son fils ayant appelé trop loin et trop cher tous les jours, a voulu eponger ses dettes par rapport au fournisseur en resiliant momentanement internet et telephone.
gardant juste le service télé
alors l'abonnement initial des 3 coutait 49,90
elle demande donc la fermeture de telephone et internet pensant que cela lui ferait moins a payer
la télé seule fait dans les 28 ou 30 euros
non lui dit qu'on lui laisse le telephone pour au moins recevoir les appels
surprise : elle demande le montant de la télé ; on lui dit que l'abonnement téléphonique s monte à 19,90 et plus la télé = 49,90
net d après eux pas possible de remettre internet....
compris quelques chose ?
est ce légal ,, ,, ?
DEI ui refuser intrnet pour le même prix?
merci de me lire et s il y a une solution???
bonne soiree

Par **juri15**, le **05/11/2008** à **18:26**

Bonsoir,
la question nécessite en fait de lire aussi bien le contrat d'abonnement que les conditions générales de vente du fournisseur d'accès.
De plus, il faut espérer que votre amie a fait ses demandes par sans écrit, comment rapporter la preuve de ce qu'elle avance ?
Dans son cas, l'idéal serait de se faire assister par une association de consommateurs.
Cordialement,
Juri15

Par **fidji067**, le **05/11/2008** à **18:42**

merci pour la reponser
bon, va falloir lire le contrat d adhesion
merci encore
bonne soiree

a tous